FONDÉ en 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 17 Juillet 1920

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Pendant que jouaient les musiques militaires

... On a vécu à Spa quarante-huit heures graves

Nous venons de vivre des journées plus graves que celles qui se sont écoulées depuis le 11 novembre 1918. Dans la clameur des musiques militaires du 14 Juillet se perdait une sourde rumeur de guerre. La soudaine âpreté de la discussion à Spa, la rupture des négociations, les violences exercées en Belgique sur des Allemands, le drapeau français dérobé à l'ambassade de France à Berlin, voilà une série de faits qui marquent le caractère très peu pacifique de ces derniers jours.

Il ne faut rien prendre au tragique. Nous avons heureusement les nerfs habitués depuis six ans aux secousses les plus inattendues. Il faut cependant voir tout le sérieux de cette situation.

L'attitude récalcitrante des Allemands à Spa a eu deux raisons : d'une part, les Alliés semblaient divisés sur certains points d'application du Traité ; d'autre part, les Allemands imaginaient que l'on serait fort inquiet, dans nos pays, de l'avance bolcheviste vers la Pologne.

Ces deux motifs ont été imaginaires. Les Alliés se sont mis d'accord, et jamais l'Angleterre, l'Italie et la Belgique n'ont prêté un concours si réel à la France ; quant aux bolcheviks, ils cherchent toutes les occasions de s'entendre avec Lloyd George, qui opère d'accord avec les Alliés.

N'importe, les Allemands parlaient haut et Hugo Stinnes rappelait, par sa morgue, les gestes du Kaiser de 1914.

Fallait-il céder ? Fallait-il tenir ?

Les problèmes de la guerre se retrouvent dans la paix. On a tenu, et ce sont les Allemands qui céderont. Quand on connaît la psychologie germanique, on sait que la race d'outre-Rhin n'est sensible qu'aux arguments de force. C'est la théorie de Frédéric-le-Grand, de Nietsche et de Bismarck. C'est le principe du Chancelier Von Bulow qui disait pendant la guerre : « le plus fort a le plus de droits ».

Il ne nous manque point de droits, mais l'Allemagne aurait bien voulu, une fois de plus, nous y faire renoncer. C'eût été une catastrophe. Une politique de faiblesse de notre part entraînait les espérances des professionnels de la guerre, à Berlin.

La France a tenu à Spa le langage de ses traditions. Elle parle au nom de la justice ; elle offre au peuple allemand de collaborer à la restauration économique, à condition qu'il exécute d'abord les réparations qu'il nous doit : la France ne se laisse ni emporter, ni intimider, mais elle fait plus que dire son droit : elle l'exige.

Le maréchal Foch n'a été appelé comme « interprète » qu'à la dernière minute. Les délégués allemands ont alors compris.

Ce qu'il est nécessaire que l'on comprenne aussi chez nous, c'est que nous venons de vivre une singulière huitaine et que notre unité de pensée, notre commune volonté de vivre libres sont plus nécessaires que jamais, comme aux jours pareillement ensoleillés de la fin de juillet 1914...

Alex WILL.

Le programme d'action de la C. G. T.

IL SERA DISCUTÉ EN CONGRÈS A ORLEANS FIN SEPTEMBRE

La C. G. T. tiendra, à Orléans, du 27 septembre au 2 octobre, le Congrès confédéral extraordinaire, décidé lors de son dernier Conseil national.

Une seule question est inscrite à l'ordre du jour : « Le programme d'action de la C. G. T. ».

Le Ministre de la Marine est venu à Maubeuge

Paris, le 15 juillet. — M. Landry, ministre de la Marine, accompagné du vice-amiral Salaun, chef d'état-major général, s'est rendu aujourd'hui à Maubeuge, pour prendre officiellement possession au nom de la Marine, du dirigeable L. 72 qui vient de nous être cédé en exécution du Traité de paix.

Ce dirigeable se rendra vers le trente de ce mois à Guers, dans le Var, où l'on est en train d'achever le hangar qui lui est destiné.

Au cours de cette traversée, il survolera la région parisienne.

En revenant de la Revue

La fête nationale a été attristée par la mort subite de M. Léon Schwob, maire de Belfort.

Après avoir assisté à la revue et remis un certain nombre de médailles du travail à de vieux ouvriers, M. Schwob était rentré déjeuner en compagnie de M. Paget, député. En se mettant à table, il porta la main à son cœur et s'affala dans les bras de M. Paget. Il avait succombé.

Le préfet et le premier adjoint, immédiatement prévenus, décidèrent d'arrêter toutes les fêtes prévues pour l'après-midi.

Le Traité de Saint-Germain sera ratifié aujourd'hui

Paris, 15 juillet. — La conférence des ambassadeurs s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Jules Cambon.

Demain à 11 heures, dans le salon de l'Horloge, au quai d'Orsay, aura lieu la cérémonie de l'échange des ratifications du traité de St-Germain, sous la présidence de M. Jules Cambon.

M. Eichoff représentera l'Autriche. En outre, deux protocoles seront signés, l'un d'eux laissant la possibilité de signer ultérieurement aux puissances étrangères qui, demain, ne seront pas représentées à cette cérémonie, l'autre exprimera des réserves sur l'inexécution de certaines clauses de l'armistice conclu avec l'Autriche.

Bagarres à Trieste

MORTS, BLESSES, DEGATS

Rome, le 15 juillet. — Selon la « Gazetta del Popolo » au cours de bagarres qui se sont produites à Trieste, entre les nationalistes et les Yougo-Slaves, on compte deux tués, une trentaine de blessés et vingt millions de dégâts.

En attendant la Comédie de Leipzig

Les criminels allemands réclamés par l'Entente se réfugient en Uruguay.

Au lendemain du jour où l'Allemagne, dans la personne de ses plénipotentiaires, à Spa, s'est obligée à exécuter loyalement l'article 228 du Traité de paix (punition des coupables et criminels de guerre), un « papier » fort intéressant nous tombait sous les yeux. C'est la liste des passagers du vapeur « Gebria », du pays de la très gracieuse Wilhelmine, qui, dans la soirée du 7 decembre 1919, arrivait à Montévideo.

Le premier nom qui attire l'attention est celui de M le baron W. A. von Biessling, le haut fonctionnaire allemand qui était à Bruxelles durant l'occupation de la Belgique par les troupes allemandes. Cet homme charmant était accompagné de son épouse. Suit une énumération de personages divers dont les noms patronymiques sont reconnaissables à la désinence en « berg, rich, mann, » etc., tous comme par hasard, officiers de l'armée, et de la marine allemande, qu'on soupçonne fort (ceci dit pour les sceptiques) d'avoir appartenu à l'équipage des sous-marins dont vous connaissez les exploits.

L'un d'eux, le lieutenant von Bergeruc, commandait le sous-marin qui coula le vapeur brésilien « Macao » dans les eaux européennes.

Complétait la liste des passagers un groupe de religieuses et prêtres (ceux-ci probablement anciens détrousseurs d'ambulances), puis des sous-officiers, des ingénieurs mécaniciens et de simples marins allemands.

Il y a fort à penser que tous ces gens dont la conscience est troublée, et qui n'ont qu'une médiocre confiance dans la fermeté de l'impérialisme républicain de leurs gouvernants, ont préféré mettre l'Atlantique entre eux et leurs Alliés. Mais comment, dans ces conditions, le tribunal suprême de Leipzig s'y prendra-t-il pour amener à la barre von Bissing et les autres criminels dont la liste lui a été communiquée par les Alliés ? Lui faudra-t-il faire pression sur le gouvernement de l'Uruguay ?

Quelle est encore cette comédie qui se joue et serons-nous d'éternelles dupes ?

Dans le Parti Socialiste

LES STATUTS DE LA FEDERATION DE LA SEINE

Paris, le 15 juillet. — Le Congrès administratif de la Fédération Socialiste de la Seine a décidé de remettre le vote de ses statuts à un autre Congrès qui aura lieu en septembre prochain.

EN BELGIQUE

Ça va mal à la Chambre

UN DÉPUTÉ TRAITE D'ASSASSIN UN DE SES COLLEGUES

Bruxelles, 15 juillet. — Au cours de la séance de cet après-midi, de la Chambre, alors que l'on discutait la question des 8 heures de travail, Monsieur Strauss, député libéral d'Anvers, faisait opposition à la proposition de loi déposée par le citoyen Wauters.

A un moment donné, sans que l'on sache encore comment, le député socialiste flamingant, Ekelers, député d'Anvers, mêla les incidents de la Bataille des Eperons au débat et s'adressant à M. Strauss, qui est également échevin de la Ville d'Anvers, lui dit qu'il était responsable du sang qui avait été versé au cours de la manifestation

— Nous avons, nous, déclara Ekelers, les mains propres, en est-il de même de vous, M Strauss ?

Comme M. Strauss interrompait, Ekelers entrant dans une violente colère, s'écria : « Vous êtes un assassin ! »

Une clameur monta des bancs libéraux, lesquels réclamèrent un rappel à l'ordre sous peine de ne pas voir se continuer le débat.

Le Président de la Chambre déclara ne pas avoir entendu les paroles prononcées, mais quelques instants après, en lisant le compte-rendu sténographique, il rappela le député Ekelers à l'ordre et celui-ci, de beaucoup apaisé, déclara se soumettre au rappel du Président.

Cet incident en fait présager d'autres lors des interpellations qui se produiront la semaine prochaine à la Chambre Belge au sujet des événements qui se sont passés à Anvers au cours de la manifestation des « Eperons d'Or ».

La journée de huit heures

UNE VICTOIRE DEMOCRATIQUE

Bruxelles, 15 juillet. — Au cours de la discussion sur la journée de 8 heures, M Woeste, un vieux réactionnaire du parti clérical, qui depuis 40 ans s'est opposé à toute réforme sociale a déclaré aujourd'hui à la Chambre qu'il voterait le projet appliquant la journée de 8 heures dans toutes les industries belges

L'homme qui voulait tuer un Ministre

ON L'A ARRÊTÉ AU MOMENT OU IL ALLAIT RENOUVELER SON ATTENTAT

Bruxelles, 15 juillet. — On a arrêté aujourd'hui l'individu qui, hier, a braqué son revolver sur le Ministre des Sciences et des Arts.

C'est un nommé Joseph Coomans, ouvrier actuellement sans travail.

Fouillé, il fut trouvé porteur d'un revolver chargé de 6 balles De plus, il avait sur lui de nombreuses munitions.

Amené devant le juge d'instruction, il déclara qu'il avait des griefs à formuler contre la façon dont M Destrée dirigeait le Parti Socialiste Il ajouta qu'il avait eu l'intention bien nette de tuer le Ministre, mais qu'au moment de tirer, il fut pris de défaillances, mais que ce n'était que partie remise et qu'il était décidé à tuer le Ministre le lendemain.

Coomans a été écroué à la prison de Forest.

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

10e ETAPE : NICE-GRENOBLE PREMIER : H. HEUSGHEM

Nice, 15 juillet. — Les vaillants coureurs du Tour de France ont été fêtés hier au Vélodrome du Pont Magnant par près de 10.000 personnes. Ce matin, à 3 heures 10, le départ a été donné aux 29 coureurs restant qualifiés.

Mottiat a abandonné.

Grenoble, 15 juillet. — Arrivée de la dixième étape. — 1er, H. Heusghem ; 2e, Rossius ; 3e Thys ; 4e, Lambot ; ensemble couvrant le parcours en 14 heures 47' 47". — 5me, Scieur, en 14 heures 50' 30". — 6me, Louis Heusghem, en 14 heures 55' 14". — 7me, Masson, en 15 heures 8' 14". — 8me, Barthélémy, en 15 heures 38' 49". — 9me, Dhers, même temps. — 10me, Goethals, 15 heures 44' 26". — 11me, Pelletier, 15 heures 52' 7". — 12me, Vandaele, 16 heures 13' 51" — 13me, Dorfeuille, 16 heures 17' 28".

Barthélémy annonce au contrôle d'arrivée qu'il abandonne la course.

LA RÉVOLUTION BOLIVIENNE VICTORIEUSE

Santiago du Chili, 14 juillet. — La révolution bolivienne serait victorieuse. M. Sanvrada a assumé la responsabilité du pouvoir Le président déchu et tous les anciens ministres se sont réfugiés à la légation des Etats-Unis.

Une grève de Métayers dans les Landes

Tilh, 15 juillet. — La grève des métayers qui a été déclarée vient d'entrer dans une phase regrettable : au cours d'une manifestation, les grévistes sont entrés en collision avec des gendarmes appelés pour assurer le service d'ordre.

Au cours de la bagarre il y eut plusieurs blessés, et les gendarmes ont procédé à diverses arrestations.

A LA CONFÉRENCE DE SPA

::: Avec des excuses, les Allemands ont présenté de nouvelles propositions

Les Alliés se sont mis d'accord et ont dit leur dernier mot

Spa, 15 juillet. — M. Millerand, président du Conseil, a reçu la lettre suivante, signée du chancelier Fehrenbach :

Spa, le 14 juillet 1920.

« Monsieur le Président du Conseil.

» J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, ainsi que je viens d'en être informé, qu'une démonstration des plus regrettables a eu lieu ce matin, avant midi, devant l'hôtel de l'ambassade de France, à Berlin, et, qu'au cours de cette démonstration, un individu a enlevé le drapeau qui était sur le toit de l'ambassade.

» M. de Haniel, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a, aussitôt qu'il a été prévenu de cet attentat, exprimé à M. le chargé d'affaires de France les regrets du gouvernement allemand. Ces regrets sont d'autant plus vifs qu'hier encore, à la demande de M. le chargé d'affaires, M. de Haniel avait requis la police de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le drapeau français, en insistant tout particulièrement sur l'importance politique qu'il y attache.

» Par conséquent, le ministre de l'Intérieur a ordonné que les personnes responsables soient jusqu'à nouvel ordre, suspendues de leurs fonctions. Le drapeau a été rendu par la police à l'ambassadeur. Une enquête minutieuse a été immédiatement ouverte et le principal coupable, qui a réussi à échapper, est activement recherché pour être puni avec toute la sévérité requise.

» Je tiens, monsieur le Président du Conseil, à vous exprimer les sentiments de profonde indignation que cet acte inqualifiable a provoqué chez les membres de la délégation allemande.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de ma plus haute considération.

» Signé : FEHRENBACH. »

DES POLICIERS SERONT REVOQUES

Berlin, 15 juillet. — Une note officielle, parue à l'occasion de l'incident de l'ambassade de France fait connaître que les agents de police qui, par leur négligence, ont rendu possible la manifestation, seront révoqués par le ministre de l'Intérieur prussien.

La note ajoute que le drapeau volé a été retrouvé dans une maison voisine et rendu à l'ambassade de France.

UNE RECOMPENSE DE 10.000 MARKS

Berlin, 15 juillet. — La préfecture de police promet une récompense de dix mille marks à quiconque fera retrouver l'auteur de l'enlèvement du drapeau français Son signalement est exactement donné avec cette indication qu'il parle le patois berlinois.

Comment ils entendent nous livrer du charbon

Spa, 15 juillet. — La première partie de la matinée a été consacrée à des conversations secrètes entre les Alliés.

A 11 heures, un Conseil suprême a été tenu à la villa « Fraineuse ». Il ne s'est terminé qu'à 1 heure 15.

Spa, 15 juillet. — Voici le texte définitif des contre-propositions de la délégation allemande concernant la question du charbon. Ce document a été adressé à la fin de la matinée à M. Lloyd George par M. Simons, accompagné d'une lettre autographe. C'est sur ce texte que les représentants alliés ont commencé à délibérer à la fin de la première séance et qu'ils ont discuté encore cet après-midi.

1 Le Gouvernement allemand s'engage à mettre à la disposition des Gouvernements alliés, à partir du premier août 1920, conformément au présent arrangement, pour une durée de six mois, deux millions de tonnes de charbon mensuellement.

2 Les Gouvernements alliés paieront pour ce charbon jusqu'à concurrence du prix sur le marché allemand en plaçant les sommes respectives au crédit de l'Allemagne au compte des réparations, et la différence entre le prix du marché allemand et le prix du marché mondial au comptant, à moins que le mode de paiement ne soit fixé d'une façon différente dans la convention générale sur les questions financières.

3 Pendant la durée des dites délibérations sur le charbon, les clauses de la décision sur la question du charbon communiquées à la délégation allemande le 9 juillet et amendées le 11 juillet ne seront pas appliquées. De même les quantités de charbon à fournir mensuellement ne seront pas augmentées par la Commission des Réparations pendant cette période.

4 Il sera conclu aussi tôt que possible un arrangement concernant la situation en Haute-Silésie, arrangement par lequel, ou bien le gouvernement allemand reprendra le contrôle sur les charbons silésiens ou bien la part lui revenant mensuellement sur les charbons de Haute-Silésie ne sera pas fixée à moins de un million et demi de tonnes.

5. Il sera institué aussi tôt que possible une Commission mixte à Essen dans le but d'enquêter sur les moyens d'améliorer la condition des mineurs en ce qui concerne la nourriture, l'habillement et le logement, et d'améliorer en conséquence l'extraction des mines de houille du district de la Ruhr.

6. Les Alliés se déclarent prêts à accorder à l'Allemagne le crédit nécessaire pour l'importation des stocks de vivres pour sa population, aussi bien que pour l'importation de matières premières pour l'industrie et l'agriculture allemandes

Les délibérations à cet égard auront lieu en même temps que les délibérations d'ordre général sur la question financière avec la coopération d'experts de part et d'autre.

Vers l'occupation de la Ruhr

Si l'Allemagne n'a pas fourni six millions de tonnes au 15 octobre 1920, les troupes alliées occuperont le Bassin de la Ruhr Cette sanction figurera dans le protocole que les Allemands auront à signer demain.

Toutes les dispositions ont été prises pour le transport et la mise en marche des troupes françaises au delà du Rhin. Les régiments français auront à leurs côtés, les troupes anglaises, belges et un bataillon italien.

La libération de la Reischwehr

On annonce que, en exécution de la clause signée à Spa, la libération des premiers 50.000 hommes de la Reischwehr commencera au début de septembre.

Le dernier mot

Deux millions de tonnes de charbon devront être fournis par mois par les Allemands.

Spa, 15 juillet. — Dans la séance de jeudi après-midi, les Alliés ont arrêté définitivement les termes d'une note contenant leurs exigences mini ia en matière de charbon.

Cette note a été remise à la délégation allemande, qui aura à répondre par « oui » ou par « non » à la séance de vendredi matin, 11 heures, à laquelle elle est convoquée.

Il n'y a pas encore eu de communiqué remis à la presse. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, voici les points principaux de cette note : « Les Alliés exigent pour une période de six mois, une livraison mensuelle de deux millions de tonnes. Rappelons que le chiffre fixé par le Traité de paix était de 3.500.000 tonnes par mois, et celui de la Commission des Réparations de 2.400.000.

Passé le terme de six mois fixé par la nouvelle note des Alliés, une Commission spéciale fixera les quantités qui seront à fournir par l'Allemagne. Celle-ci recevra par tonne de charbon 5 marks or (elle en réclamait 40). La différence servirait de garantie pour les vivres que les Alliés se proposent de fournir à l'Allemagne, au prorata de leur part dans la répartition du combustible.

Enfin comme la délégation allemande l'a demandé, une Commission mixte étudiera la situation des mineurs de la Ruhr.

Ajoutons que la question du plébiscite en Haute-Silésie à propos du charbon a été écartée du débat. Tout commentaire serait vain en ce moment ; attendons la réponse de l'Allemagne qui réglera définitivement, — espérons-le — un problème qui a failli échouer à la conférence.

On croit savoir que la délégation allemande se rallierait aux propositions des Alliés, et qu'elle consentirait à fournir les deux millions de tonnes. Elle ferait simplement quelques objections de détail.

Signeront-ils ?

Spa, 15 juillet. — L'envoyé spécial de l'Agence Havas télégraphie :

M Simons a été convoqué ce soir à sept heures, à la villa Neubois, où M. Lloyd George était déjà avec M. Millerand.

Les deux chefs de gouvernement lui ont donné connaissance de la décision des Alliés.

Si, comme il faut l'espérer, la délégation allemande signe demain le protocole du charbon, la conférence reprendra la discussion du problème des réparations.

M. Lloyd George a manifesté le désir de quitter Spa vendredi soir.

" La France doit être frémissante mais non énervée "

DISCOURS DE M. LOUCHEUR A BAILLEUL

M Loucheur a présidé à Bailleul, entouré de toutes les notabilités de la région, le banquet du 14 juillet.

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Loucheur a déclaré que l'Allemagne devait nous dédommager de la totalité des pertes qu'elle nous avait occasionnées.

« Il serait inadmissible, a-t-il ajouté, que dans quelques années l'Allemagne fut plus prospère que notre pays et que les Allemands payassent des impôts moins élevés que les nôtres.

« Au moment où le président du Conseil défend à Spa nos droits menacés et se trouve engagé dans des négociations difficiles, toute la France doit être derrière lui, frémissante, mais non énervée Comme au lendemain de la victoire nous sommes restés maîtres de nos sentiments et de nos volontés ».

Toute l'assemblée s'est associée par ses acclamations aux paroles de M. Loucheur.

TUÉ POUR UNE GIFLE

Nancy, 15 juillet. — Un drame s'est déroulé dans la soirée d'hier à Frouard : Mme Trombowski, au cours d'une dispute, mordit M. Schneider. Celui-ci répondit par un soufflet.

Le mari intervint et frappa à coups de rasoir, tandis que son fils, saisissant un revolver, tira à bout portant sur M. Emile Schneider, qui fut tué.

Noye en chassant

LA VICTIME EST UN ANCIEN ADJUDANT DE FRESNES

M. Poutrain Léon, négociant à Fresnes-sur-Escaut, chassant au filedit « La Belle-Vue », aperçut sur le bord d'un étang un fusil et des vêtements. Ne voyant pas le possesseur de ces objets, il supposa que leur propriétaire, s'étant mis à l'eau, avait été victime d'un accident.

En effet, les recherches faites à l'aide d'une barque, permirent de découvrir le corps du nommé Soissons Lucien, 36 ans, ferblantier-zingueur à Fresnes.

Il résulte des renseignements recueillis que la victime avait dû abattre une pièce de gibier et s'était mise à l'eau pour aller la chercher, n'ayant pas de chien à sa disposition.

A cet endroit, le sol étant très marécageux et les plantes aquatiques abondantes, la victime, quoique sachant nager, n'a pu se dégager Son corps fut transporté à son domicile.

Soissons Lucien a fait toute la campagne contre l'Allemagne comme adjudant-chef au 327e régiment d'infanterie et était titulaire de la Croix de guerre avec quatre citations.

Voleur et trafiquants

Paris, le 15 juillet. — Louis Toudouze, employé, ayant dérobé des tickets de sucre représentant 28000 kilogrammes, revendait ces tickets un millier de francs à l'épicier Marcel Legroux, qui les cédait à raison de 0.25 par ticket de un kilo à Paul Douerat, courtier. Celui-ci put se procurer ainsi, dans une raffinerie, du sucre sur lequel il a réalisé 15.525 francs de bénéfice.

La 10me chambre correctionnelle a condamné le courtier Douerat à trois mois de prison et cinq mille francs d'amende, Legroux et Toudouze à quatre mois de prison et cinq cents francs d'amende chacun.

Un nommé Rigault, démarcheur de Douerat, a été condamné à deux mois de prison et cinq mille francs d'amende.

Le jugement sera affiché, en outre, aux portes du domicile de Douerat et Rigault.

Un plongeon fatal

Avignon, 15 juillet. — M. Coppins, marchand d'articles de pêche, fit le pari de plonger dans le Rhône, du haut du pont et de regagner la rive à la nage.

Sans prendre la peine d'enlever sa veste et sous les yeux de ses amis, il se précipita dans le fleuve en criant : « Voilà comment on fait un pari ».

Le malheureux, qui est père de trois enfants, ne reparut plus à la surface.

Toutes les recherches effectuées jusqu'à présent, sont restées sans résultat.

Un chauffeur brûlé vif à Saint-Pol-sur-Ternoise

Un mécanicien, nommé De Groen, 24 ans, sujet Belge, se servait pour nettoyer son moteur, de chiffons imbibés de benzine, lorsque tout à coup ceux-ci s'enflammèrent, communiquant le feu à ses vêtements.

Des camarades accourus, constatèrent que Groen était très grièvement brûlé : transporté à l'hôpital britannique de Duisans, près Arras, le malheureux chauffeur ne tarda pas à expirer.

Une belle capture de la Police Douaisienne

Le soi-disant Philippe Barba, écumeur de trains, était un forçat évadé du bagne.

Voici quelque temps, M. Wayeret, marchand de primeurs à Waziers, revenait de Lille, en express. Il regardait par la portière de son compartiment, lorsqu'un voyageur vint s'accouder près de lui. A un moment donné, M. Wayeret sentit distinctement que son portefeuille retombait lourdement dans la poche intérieure de son veston.

Son voisin, un pickpocket ambulant, avait manqué son coup, malgré sa dextérité professionnelle. M. Wayeret eut assez d'empire sur lui-même pour rester impassible Rien dans son attitude ne put donner à penser à l'écumeur de train qu'il s'était aperçu de la tentative de vol dont il venait d'être victime.

A Douai, le pickpocket descendit sans méfiance. M. Wayeret le suivit et, au sortir de la gare, le fit arrêter par l'agent Canon.

Interrogé par M. Vieillard, commissaire de police, l'homme déclara se nommer Philippo Barba, et être brésilien. Il affirmait son innocence avec énergie.

Ses déclarations parurent suspectes à M. Vieillard, qui fit procéder à une minutieuse enquête au cours de laquelle on apprit que Barba avait, huit jours avant son arrestation, tenté de dévaliser un douaisien, M Aimable, demeurant chemin Vicinal.

M. Aimable et sa fille, reconnurent formellement le drôle, que, dans ces conditions, le commissaire de police fit déférer au parquet.

Les empreintes digitales du soi-disant Barba furent relevées et envoyées avec sa photographie au service anthropométrique judiciaire, à Paris.

Les résultats ont été concluants. On a, en effet, établi que le personnage arrêté chez nous n'était autre qu'un certain Jean Lamy, originaire d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), lequel fut condamné, en 1908, aux travaux forcés à perpétuité par le Conseil de guerre maritime de Toulon.

Lamy, un malfaiteur des plus dangereux, réussit à s'évader de la Guyanne, en 1910.

Devant la précision de ces renseignements, Barba-Lamy a passé des aveux et a indiqué dans quelles conditions il s'était échappé du bagne.

La capture de Lamy fait le plus grand honneur à notre police.

LA GUERRE RUSSO-POLONAISE

BRUIT D'ARMISTICE

Londres, 15 juillet. — M. Bonar Law a donné connaissance à la Chambre des Communes d'un message adressé, le 11 juillet, aux Soviets, par le gouvernement britannique. Celui-ci demande notamment la conclusion d'un armistice avec la Pologne et l'ouverture, à Londres, une fois l'armistice conclu, d'une conférence pour négocier la paix entre les Soviets et les délégués des Etats limitrophes, y compris des représentants de la Galicie orientale.

L'Angleterre propose également un armistice entre les Soviets et le général Wrangel, à condition que ce dernier évacue la Crimée.

On annonce que la nouvelle serait arrivée de Londres à Spa que les Soviets auraient répondu en acceptant toutes les conditions britanniques, y compris l'armistice avec la Pologne.

M. Paderewski est arrivé à Spa. Ses compatriotes anxieux l'avaient appelé à leur secours. Il a été reçu par MM. Millerand et Lloyd George, et a paru satisfait de son entrevue.

C'est vraisemblablement M Paderewski qui représenterait les intérêts de la Pologne dans les négociations qui ne tarderont pas à s'ouvrir entre les Alliés et la Russie.

La Pologne s'incline devant la volonté des Alliés

Varsovie, 15 juillet. — Le conseil de la Défense nationale a tenu une séance de nuit où le président du conseil, de retour de Spa, a rendu compte de sa mission. Une dépêche est partie encore cette nuit contenant l'approbation des conditions posées par M. Lloyd George. Rien n'a encore transpiré dans la presse, mais l'émotion sera grande lorsqu'on apprendra les termes du dialogue tragique qui a eu lieu à Spa entre M. Grabski et M. Lloyd George, en présence de MM. Millerand et Sforza, gardant un silence significatif. La supériorité numérique des bolchevistes, que l'on évalue à trois Russes contre un Polonais, contraint la Pologne à s'incliner devant l'arbitrage aux si graves conséquences, du premier britannique. L'armée polonaise reculera, sans coup férir, jusqu'aux frontières ethnographiques de la Pologne située à une distance de cinquante kilomètres par les troupes rouges.

L'étrange histoire d'un meurtrier

IL DENONCE SON AMIE COMME ESPIONNE

Devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, dont comparaîtra, à la session d'octobre, un cultivateur de Bruyère-le-Châtel, Alfred Noblecourt, qui, le 28 septembre 1919, a tué d'un coup de béquille, au cours d'une rixe, un septuagénaire, M. Emile Pièbre, jardinier à Breuillet.

Noblecourt, qui est actuellement détenu à la prison de la rue St-Pierre, à Versailles, vient d'adresser à l'autorité militaire une lettre dans laquelle il accuse son amie, domiciliée à Juvisy, d'avoir été, durant la guerre, à la solde d'agents de l'Allemagne. Noblecourt raconte que sa compagne aurait, notamment, été chargée par un officier français (?) d'aller remettre en Suisse, à des espions allemands, au début de 1917, une copie du plan d'attaque du Chemin des Dames. Il donne, sur ce voyage, des détails circonstanciés. Afin de n'être pas inquiétée à la frontière, son amie aurait placé le document à l'intérieur d'un accordéon. Comme rémunération de ce service, elle aurait reçu une certaine somme qu'elle aurait cachée, ainsi que divers papiers compromettants, dans une propriété des environs de Corbeil. Noblecourt fournit en outre des indications sur les lieux où se trouveraient argent et documents.

Cette lettre de dénonciation a été transmise au parquet de Corbeil, avec prière de procéder à une enquête.

Il convient de noter que Noblecourt a été réformé à la suite d'une commotion cérébrale reçue au Four de Paris, en Argonne. Interné à Clermont, le 17 octobre 1917, il s'évada le 26 du même mois.

Après le meurtre du jardinier, il fut soumis à l'examen du docteur Dupain, médecin chef de l'asile de Perray-Vaucluse

Un pâté empoisonneur

Dans le petit hameau de Ten-Brielen, dépendant de Comines (Belgique), un certain nombre d'habitants furent pris, dimanche, d'étranges malaises; leurs douleurs faisaient prévoir les premiers symptômes de l'empoisonnement.

On put établir que les malades avaient tous mangé du pâté provenant de la boucherie Sylvère Debœuf. On compte actuellement, dans la région de Comines, quarante-huit victimes de l'ingestion de ce pâté, on cite notamment la famille du cabaretier du « Bosignol », où le père, la mère et six enfants sont empoisonnés.

Le médecin qui soigne ces personnes croit qu'il n'y aura pas de mort, mais a déclaré que beaucoup sont sérieusement atteintes.

D'après les dires du boucher, les clients qui lui avaient acheté du même pâté la veille, samedi, sont tous indemnes.

Le parquet d'Ypres est descendu mercredi sur les lieux; des échantillons ont été prélevés et seront soumis à l'analyse.

Réparation intégrale

- Pourquoi marchander aux sinistrés un droit reconnu par la loi ?

Se distinguant des habituels rébus législatifs, le texte de la loi du 17 Avril 1919 est clair, précis, formel et, par une remarquable exception, ne prête à aucune équivoque.

Il débute par cette solennelle et catégorique déclaration :

« La République proclame l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre.

« Les dommages certains, matériels et directs, causés en France aux biens immobiliers ou mobiliers par les faits de la guerre, ouvrent droit à la réparation intégrale. »

Aucun doute n'est donc possible à ce point de vue et la précision du texte en exclut toute diversité d'interprétations.

La réparation complète, intégrale, d'un dommage matériel, certain et direct, causé par faits de guerre, c'est-à-dire par bombardement, explosion, incendie, évacuation, réquisitions, est pour celui qui en a été victime un droit absolu, inscrit au frontispice de la loi d'Avril 1919.

Par application de l'article 23, dans chaque département, un Comité technique, réuni par les soins du Préfet, a été institué pour établir, ou faire établir par des personnes ou des associations compétentes, des séries de prix destinées à faciliter le calcul de la perte subie et la détermination des frais supplémentaires de reconstitution et de la valeur de remplacement.

Les Commissions cantonales sont en possession de ces barèmes, qui devraient être uniformément appliqués dans le département.

Mais la plupart d'entre elles, pour ne pas dire toutes, ne se conforment pas aux prix établis et réduisent parfois de moitié les coefficients officiels de majoration.

Nous avons dernièrement publié la lettre d'un de nos lecteurs de Valenciennes, convaincante à ce sujet.

Un autre nous écrit ce matin :

« Ma commission cantonale m'a alloué, avec beaucoup de difficulté, 350 fr. pour un complet-veston que j'avais payé, comme ma facture acquittée en fait foi, 110 fr. en Juin 1914. J'ai ainsi été lésé d'une somme de 90 fr., puisque le coefficient 4 est indiqué pour les vêtements. J'étais libre, je le sais, de refuser et d'aller devant le tribunal des dommages, mais j'ai accepté pour m'éviter de nouvelles démarches et de nouveaux frais de déplacement. Beaucoup de sinistrés font comme moi, même pour des sommes plus importantes. Certains ignorent l'existence du Tribunal des dommages et, ayant de pressants besoins d'argent, acceptent tout ce qu'on leur offre. N'est-ce pas une exploitation de la misère ? Je trouve, en tout cas, bien étrange qu'on règne ainsi le droit de malheureux qui ont tout perdu. »

Aigri par des procédés dont il se juge victime et les plaintes entendues autour de lui, notre correspondant occasionnel prête gratuitement à des Commissions cantonales des intentions et des sentiments qui leur sont certainement étrangers.

Toutes, nous en avons la certitude, ont une conception très élevée de leur mission et la remplissent avec conscience.

Si le barème des coefficients de valeur de remplacement n'est pas toujours respecté, les sinistrés auraient tort de s'en prendre à elles et de leur en faire grief, car elles suivent des directives inspirées, à notre avis, par un souci trop scrupuleux de ménager les deniers publics et de prévenir des abus.

Le hasard, ou plutôt la chance d'un voyage, hier, au siège d'une Commission cantonale d'un de nos arrondissements éloignés, me permet de répondre à cette récente question d'un de nos lecteurs : « Pourquoi les coefficients officiels ne sont-ils pas appliqués ? »

En prêtant une oreille attentive à une intéressante discussion à propos de dommages industriels, j'eus mon attention attirée par des paperasses d'allure administrative traînant sur une table et, poussé par une irrésistible curiosité professionnelle, j'y risquai aussitôt un regard indiscret. L'une d'elles contenait la clé du mystère, beaucoup plus facile à expliquer que celui de l'Incarnation. Je regrette de n'avoir pas eu le temps d'en copier le texte, mais j'en ai retenu le sens et saisi la portée.

Par circulaire de Mai dernier, le Directeur départemental du Service des dommages de guerre prescrit de ne prendre aucune décision définitive, sur aucun dossier, sans lui en avoir référé, afin de ne pas engager l'Administration dans de trop lourdes dépenses !

Cette instruction fut inspirée par des sentiments assurément fort louables et le désir de ne pas entendre la caisse de la Reconstitution sonner creux.

Nous devons toutefois constater qu'elle est contraire à la lettre et à l'esprit de la loi, proclamant le droit à réparation intégrale.

Pour le relèvement du Nord, lié à l'avenir de la France, il est indispensable que ce droit imprescriptible soit garanti à tous les sinistrés, par un élan unanime de volonté tenace et une active collaboration patriotique des divers organismes ayant le devoir de l'appliquer.

Toute dérogation à cette obligation formellement imposée par la loi serait non seulement nuisible aux intéressés mais au pays tout entier, car notre renaissance productrice est une condition essentielle de prospérité nationale.

E. POLVENT.

Les exploits d'une belle voleuse

LA POLICE Y MIT FIN

Une jeune fille d'une grande beauté, Marcelle Lefèvre, 20 ans, volait, il y a trois mois, près de 350.000 francs de bijoux et d'argent à un architecte de la place Vendôme, à Paris.

L'enquête de la police judiciaire permit de découvrir que la jeune fille s'était réfugiée à l'Haut (Seine-et-Marne). Quand on voulut l'y cueillir, elle était partie dans le Midi.

L'enquête se poursuivit. Un inspecteur vient de retrouver la jeune fille à Plebauff (Côtes-du-Nord), où elle était en compagnie de son amant, Pierre Lebrun, déserteur et repris de justice. Tous deux furent ramenés à Paris.

La jeune fille, se servant de sa beauté comme appât, liait connaissance avec des hommes riches et elle en avait dépouillé plusieurs, de complicité avec Lebrun.

UN CONDAMNÉ A MORT S'ÉTAIT ÉVADÉ

Quelques instants avant l'appareillage du vapeur espagnol « Printania », allant à Barcelone, le chef de la Sûreté de Marseille, M. Lengel, a procédé à bord à l'arrestation d'un passager inscrit sous un nom d'emprunt et qui n'était autre qu'un condamné à mort nommé Clément Arnaud, âgé de 21 ans.

Cet individu, auteur de l'assassinat d'un marchand d'escargots à Marseille, avait été incarcéré à la prison Chave, en attendant sa comparution devant la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône. En compagnie de plusieurs autres détenus, il avait réussi à s'évader le 26 février dernier et, par contumace, la Cour d'assises l'avait condamné à mort.

Clément Arnaud a été ramené à la prison Chave, où il est l'objet d'une surveillance toute spéciale.